



DOSSIER DE PRESSE

CÉLÉBRATION DU 25^e ANNIVERSAIRE

DE LA LOI DITE TAUBIRA



CONTEXTE

L'année 2026 est marquée par le vingt-cinquième anniversaire de la loi du 21 mai 2001 *“tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité”*. Une loi votée à l'unanimité par le Parlement. Le texte en fut initié trois ans plus tôt, par Christiane Taubira, alors députée de Guyane. On notera que cette loi exceptionnelle en conserve naturellement le nom.

Ce projet a vu le jour, à la fin des années 90, dans les Outre-Mer et plus particulièrement en 1998, autour du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le 13 mars 1998 à l'Université de La Sorbonne à Paris, les écrivains Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et Wole Soyinka lancent un appel pour reconnaître "la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'Océan indien" comme crimes contre l'humanité.

Le 23 mai 1998, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes, se revendiquant pour la plupart comme « descendants d'esclaves», qui manifestent silencieusement à Paris, en exaltant le même mot d'ordre anti-esclavagiste ; la « proposition de loi », que Christiane Taubira dépose le 22 décembre 1998, s'inspire bien sûr de tels mouvements.

Cette proposition sera débattue, le 18 février 1999, par les députés. A cette occasion, Christiane Taubira prononça un discours exceptionnel qui fit une forte impression sur les élus. La loi fut promulguée le 21 mai 2001.

L'écho de son adoption est mondial :

- En septembre 2001, son affirmation fondamentale est reprise dans la « déclaration finale de la Conférence de Durban des Nations Unies contre le racisme ».
- En 2020, c'est le Parlement européen qui adopte à son tour une résolution dans ce même sens.

Aujourd'hui, la loi Taubira définit la façon dont la France interprète et partage cette page particulière de son histoire que fut le temps de l'esclavage. La loi prescrit son enseignement dans les écoles, le soutien à la recherche, et l'organisation d'une cérémonie annuelle, dont la date est fixée au 10 mai, en souvenir du vote de la loi adoptée par le Parlement, le 10 mai 2001, et promulguée le 21 mai 2001.

Pour célébrer dignement cet anniversaire, Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e, et Jean-Marc CRANTOR ont décidé d'organiser une cérémonie destinée non seulement à rendre hommage à cette loi mais également à valoriser les talents des Outre-mer.

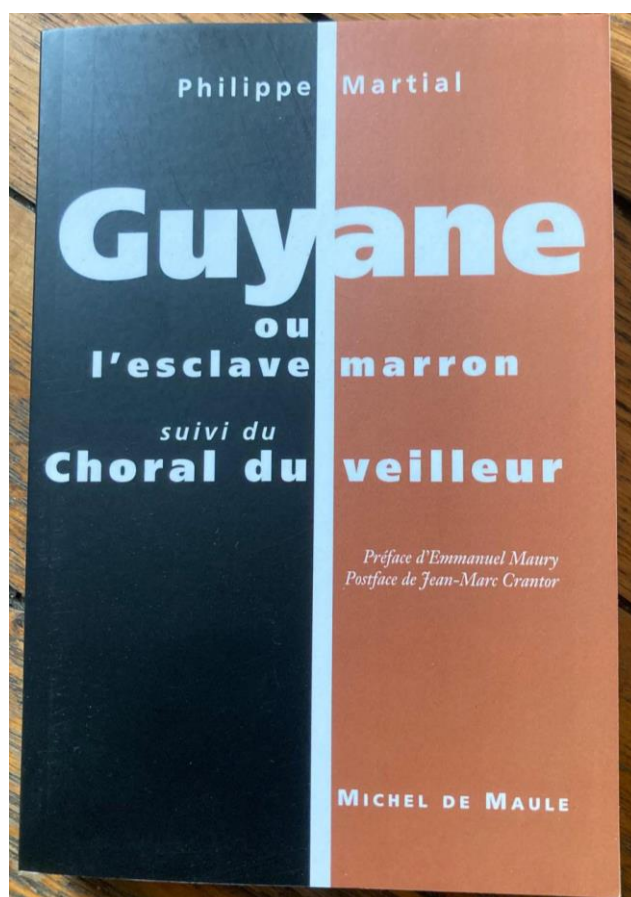
ORGANISATION DE LA SOIRÉE DU 19 JUIN



Elle comprendra la lecture de « **Guyane ou l'esclave marron** », longue suite de quatrains rimés, de la plume de Philippe MARTIAL ; mais également du *Gwo ka*, une musique née de la période de l'esclavage en Guadeloupe, qui entraînera les spectateurs dans les rythmes endiablés nés à cette époque.

GUYANE OU L'ESCLAVE MARRON

"*Guyane ou l'esclave marron*" décrit les souffrances d'un jeune esclave, victime de la traite, et sa soif de vengeance. Ce poème a obtenu le « Grand Prix annuel 2024 », de la poésie décerné sous l'égide du Président de la République, par la Société des Poètes Français.





L'AUTEUR

Philippe MARTIAL est directeur honoraire de la Bibliothèque et des Archives du Sénat où il effectua toute sa carrière. En parallèle, ce passionné de littérature a souvent écrit, sous des formes diverses, dont poésie et théâtre.

D'origine guyanaise, il est très sensible à la valorisation des compétences ultramarines. En 2006, l'Académie française lui décerna un prix Hérédia, pour son recueil intitulé « Récital ».



LA COMÉDIENNE

Céline SAMIE est formée au Conservatoire national d'art dramatique, dans la classe de Madeleine MARION, puis dans celles de Catherine HIEGEL et de Pierre VIAL. Elle intègre la Comédie française à la suite de son interprétation dans *Les Bonnes* de Jean GENET.

Elle y devient pensionnaire en 1991. Elle sera nommée sociétaire en 2004. ; elle quitte la Maison en 2016. Durant ces 25 ans, elle a côtoyé les plus grands metteurs en scène. Aujourd'hui, elle participe à de nombreuses créations, tant en France qu'à l'étranger.

En novembre 2025, au théâtre MANDAPA, elle effectue une lecture théâtralisée de « Guyane ou l'esclave marron ». Sa prestation est telle que l'auteur redécouvre la puissance de son texte et lui dit « *L'esclave marron, c'est vous* » !



LE MUSICIEN

Cyrille DAUMONT est un percussionniste et chanteur d'origine guadeloupéenne. La percussion Gwo ka, musique traditionnelle de la Guadeloupe, est un de ses domaines d'expertise privilégié.

Le Gwo ka est une musique née durant les temps de l'esclavage en Guadeloupe. Le Gwo ka est principalement joué avec des tambours appelés « Ka », famille d'instrument de percussion. Il en existe différentes tailles : le plus grand joue le rythme central, le plus petit, « le marqueur ou maké », marque la mélodie et interagit avec les danseurs, chanteurs et chœurs.

Pour cette soirée, Cyril exécutera une partition musicale adaptée au sujet du poème ; afin de plonger le public dans une ambiance musicale en liaison avec le texte.



LE DIRECTEUR ARTISTIQUE

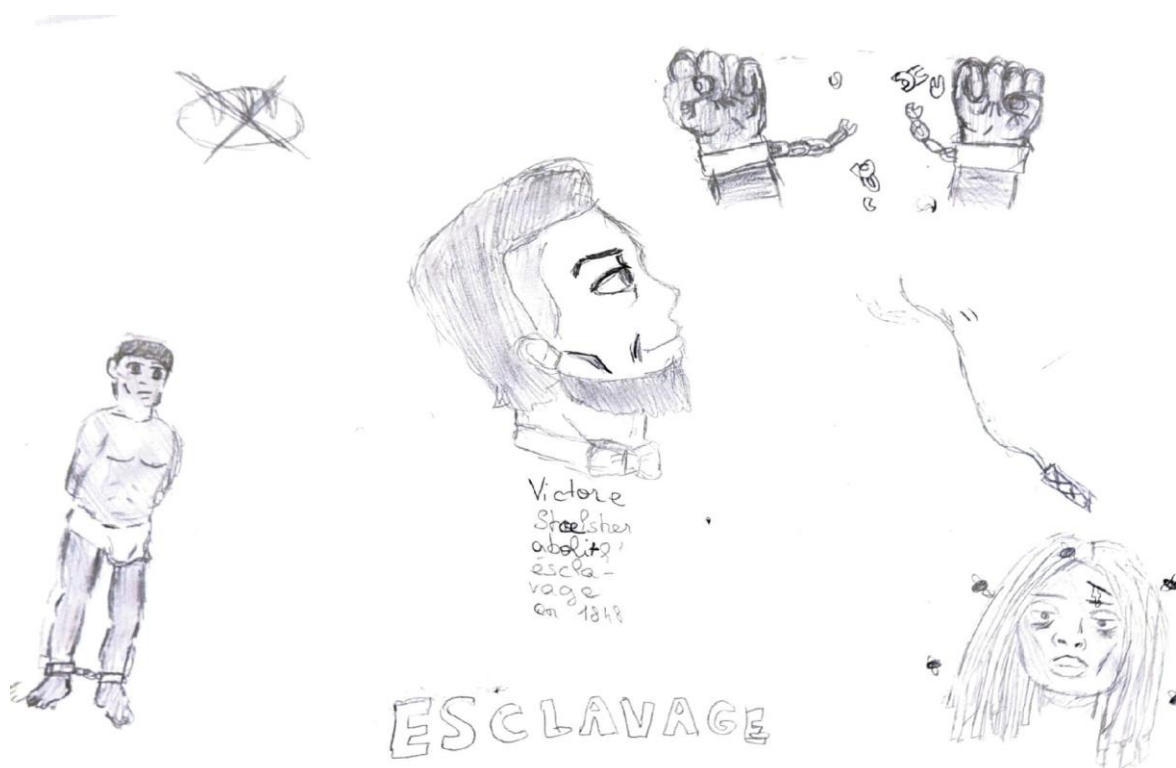
Jean-Marc CRANTOR, est un homme de médias passionné par toutes les formes de cultures, dont celles d'outremer, qu'il s'attache à mieux faire connaître dans l'Hexagone. C'est ainsi qu'en décembre dernier, il a organisé un récital violon et piano, à la Salle Cortot, pour fêter le 280^e anniversaire de naissance du Chevalier de Saint George, fils d'esclave né à la Guadeloupe.

Pour cette soirée, Cyrille exécutera une partition musicale adaptée au sujet du poème ; afin de plonger le public dans une ambiance musicale en liaison avec le texte.

LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

La volonté de donner une dimension pédagogique à ce projet se traduira par la participation d'élèves d'écoles élémentaires (en priorité des CM2) sur le thème de l'esclavage. La consigne est simple : **Comment pouvez-vous représenter ou raconter l'esclavage sous forme de dessin ?**

L'idée est non seulement de proposer une exposition de ce travail des enfants mais également de transmettre et parler cette douloureuse période historique. Deux écoles parisiennes ont décidé d'y participer : l'école élémentaire Renard et la polyvalente Poulletier situées dans le 4e. Il me semble intéressant et pertinent de compléter ce regard par celui des enfants des Outre-mer qui sera sans aucun doute une source de richesse et d'analyses complémentaires.



Dessin de Liv, élève de CM2 à l'école Saint-Merri Renard, 4e arrondissement